COMITE SYNDICAL
SEANCE DU MARDI 30 JUIN 2015

COMPTE RENDU

Répondant à l'invitation qui a été adressée en leur domicile le 22 Juin 2015, les délégués du Syndicat Mixte Lys Audomarois se sont réunis en Comité Syndical le Mardi 30 Juin 2015 à 18h30.

Les questions suivantes ont été abordées :

ADMINISTRATION GENERALE

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires pris en dehors de ses membres qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

A cet effet, **Monsieur Gérard WYCKAERT** a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire assisté des services administratifs, pour rédiger le procès-verbal de séance, m'assister dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

En application de la délibération n°2 du Comité Syndical du 10 Juillet 2014 donnant délégation au Président pour certaines affaires, vous trouverez ci-jointe la liste des décisions du Président concernant les marchés signés :

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT H.T.
2014		
SIGNATURE DU MARCHE POUR L'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES LIES AUX AGENTS DU SMLA IRCANTEC ET CNRACL	SOFCAP - MMA à Saint-Omer	IRCANTEC : 868 € H.T. CNRACL : 25 933 Euros H.T.
SIGNATURE DU MARCHE POUR L'ASSURANCE IARD	lot 1 à MMA à Saint-Omer lot 2 à MMA à Saint-Omer lot 3 à MMA à Saint-Omer lot 4 à Sarre et Moselle	Lot 1 : 2 009,64 Euros H.T. Lot 2 : 1 306,00 Euros H.T. Lot 3 : 3 345,00 Euros H.T. Lot 4 : 762,25 Euros H.T.
SIGNATURE DU BON DE COMMANDE POUR UNE BACHE PUBLICITAIRE DANS LE CADRE DE L'ESS (ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRES)	l'Agence DIFFUZ PUBLICITE à Ecques	105 € H.T.
SIGNATURE DU BON DE COMMANDE POUR L'IMPRESSION DE LA LETTRE DE L'ESS (ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)	l'Imprimerie GALLET à Arques	404 € H.T.
SIGNATURE DU BON DE COMMANDE POUR L'IMPRESSION DE LA PLAQUETTE F.L.I.P. (Fonds Local d'Initiative Pays) 2014	REPRO CENTER à Saint-Omer	244 Euros H.T.

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT H.T.
2015		
SIGNATURE DU BON DE COMMANDE POUR L'IMPRESSION DE LA PLAQUETTE F.L.I.P. (Fonds Local d'Initiative Pays) 2015	l'Imprimerie DAMIDES à Saint-Omer	177,50 Euros H.T..
SIGNATURE DU MARCHE POUR LES TICKETS RESTAURANT	EDENRED FRANCE	
SIGNATURE DU MARCHE POUR L'ENTRETIEN DES BENNES DU SMLA (pour une durée de 2 ans)	Société MERRIS HYDRAULIQUE à Merris	911,00 € H.T. par benne réparée
SIGNATURE DU MARCHE POUR L'ENLEVEMENT ET LE TRANSPORT DES ENCOMBRANTS INCINERABLES ISSUS DES DECHETERIES DU SMLA (pour une durée de 9 mois)	Société ASTRADEC à Arques	78 405,61 € euros H.T.
SIGNATURE DU MARCHE POUR L'ENLEVEMENT, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DU BOIS ISSUS DES DECHETERIES DU SMLA (pour une durée de 9 mois)	Société ASTRADEC à Arques	115 468,10 € euros H.T.
SIGNATURE DU MARCHE POUR LE BROYAGE ET CRIBLAGE DECHETS VERTS PRESENTS SUR LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE (pour une durée de 2 ans)	Société ASTRA ORGANIQUE à Arques	lot 1 : Broyage : 106 750,00 € euros H.T. lot 2 : criblage : 31 350,00 € H.T.
SIGNATURE DU MARCHE POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES EQUIPEMENTS DU SMLA (pour une durée de 2 ans)	Société SAVREUX à Saint-Martin-au-Laert	35 235,00 € H.T.
SIGNATURE DU MARCHE POUR LA MISSION D'ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE COMMERCIALE DU PAYS DE SAINT-OMER	CIBLES ET STRATEGIES à St-Brieuc	
SIGNATURE DU MARCHE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE D'APPROVISIONNEMENT ENERGETIQUE ET D'IDENTIFICATION DU POTENTIEL EN ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION A L'ECHELLE DU PAYS DE ST-OMER ET DE LA C.C.C. FRUGES (pour une période de 7 mois)	EXPLICIT Expertise Energie Climat de Paris	44 010,00 €
SIGNATURE DU MARCHE A BON DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PRODUITS ET MATERIELS D'ENTRETIEN (pour une durée de 2 ans)	Société SOCOLDIS à Saint-Martin-les-Boulogne	Montant estimatif de 751,77 € H.T
SIGNATURE DU MARCHE A BON DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETITS OUTILLAGES (pour une durée de 2 ans)	Société TRENOIS DECAMPS à Longuenesse	Montant estimatif de 1 606,72 € H.T
SIGNATURE DU BON DE COMMANDE	Société DIFFUZ PUBLICITE à	1 032,00 € H.T

POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE BACHES ET DE VOILES DANS LE CADRE DES JOURNEES EUROPEENNES (LA RENCONTRE DES ENERGIES)	Ecques	

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT DES DELEGUES TITULAIRES DU SMLA

Les membres du Comité Syndical ne percevant pas d'indemnité de fonction peuvent percevoir une indemnité de déplacement pour prendre part aux réunions du Comité Syndical du Syndicat Mixte Lys Audomarois ainsi qu'aux séances des commissions ou des réunions de bureau.

Cette indemnité revêt la forme d'une prise en charge des frais de transport. Celle-ci est assurée dans les conditions définies par le décret n°90.437 du 28 mai 1990 concernant les modalités de règlement de frais occasionnés par les déplacements de personnels civils de l'Etat et prend la forme d'indemnité kilométrique en fonction d'une part de la puissance fiscale du véhicule et d'autre part de la distance entre la commune de résidence et la commune d'Arques, siège social du Syndicat Mixte Lys Audomarois.

Compte tenu de ce qui précède, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord à l'unanimité des voix pour le remboursement des frais de déplacements des Délégués Titulaires du SMLA.

RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES (SAISONNIERS, VACANCIERS, REMPLACEMENT D'AGENTS EN ARRET MALADIE OU ACCIDENT DE TRAVAIL)

L'augmentation de l'activité des déchèteries durant les périodes estivales ne permet pas aux gardiens de travailler dans de bonnes conditions de sécurité et d'efficacité. Aussi, nous faisons appel à des saisonniers pour des durées n'excédant pas 6 mois par an.

De plus, lors des congés d'été, de période d'arrêt maladie ou d'accident de travail, le remplacement d'un gardien titulaire est obligatoire pour ne pas pénaliser l'organisation générale de la déchèterie.

Compte tenu de ce qui précède, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord à l'unanimité des voix pour autoriser le Président à signer les contrats de travail des agents non titulaires saisonniers, vacanciers, en remplacement d'agent en arrêt de travail pour maladie ou accident de travail.

PROLONGATION DE LA MISE A DISPOSITION DE MADAME CARDON LUCY AU SEIN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRES LYS

Les membres du Conseil Syndical, réunis le 13 Février 2015, ont donné leur accord pour autoriser le Président à signer la mise à disposition d'un agent du Syndicat Mixte Lys Audomarois, Madame CARDON Lucy.

En découle que, Madame CARDON Lucy est, depuis le 1er Mars 2015, mise à disposition au sein de la Communauté de Communes Flandres Lys dans le but de préparer une grande manifestation en lien avec les 4 jours de Dunkerque et de mener une réflexion sur la politique touristique intercommunale.

Madame CARDON Lucy, par un courrier en date du 26 Mai 2015, a sollicité une prolongation de 6 mois de sa mise à disposition.

Aussi, suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion du 18 Juin 2015, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord à l'unanimité des voix pour :

- prolonger du 1er Septembre 2015 au 29 Février 2016 la mise à disposition de Madame CARDON Lucy,
- autoriser le Président à signer un avenant à la convention initiale de mise à disposition de Madame CARDON Lucy ainsi que tous les documents afférent à ce dossier.

CDAC – DESIGNATION DE 2 SUPPLEANTS

Dans le cadre de la compétence SCoT, le président du SMLA est invité à siéger à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Si le dossier d'implantation concerne sa commune il ne peut que siéger comme Maire et doit se faire représenter par un suppléant désigné par l'organe délibérant de notre structure. De plus son suppléant ne peut être le maire de la commune d'implantation du projet.

Aussi, afin de remplacer le Président en cas d'empêchement ou en cas d'implantation du projet sur ma commune, deux suppléants qui ne sont pas de Saint Martin au Laërt et qui appartiennent à deux EPCI différents (et ceci afin d'éviter les cumuls des mandats interdit au sein de la CDAC) ont été désignés :

- Monsieur Louis CAINNE
- Monsieur Gérard WYCKAERT

PAYS

DEVELOPPER UNE STRATEGIE DE PROMOTION DU TERRITOIRE ET DE PROSPECTION DE NOUVELLES ENSEIGNES ET PORTEURS DE PROJETS COMMERCIAUX POUR MAINTENIR ET DYNAMISER L'ATTRACTIVITE DES CENTRES VILLES DU PAYS DE SAINT-OMER

Pour faire suite aux travaux portant sur l'économie présentielle, un plan de travail a été proposé aux élus lors de la réunion de restitution le 8 Avril dernier.

Ce plan de travail s'appuie sur deux grandes orientations permettant à terme de participer à la diversification économique du Pays de Saint-Omer :

- Agir sur la demande : Accroître les revenus injectés dans l'économie du territoire
- Agir sur l'offre : Dynamiser l'économie présentielle du territoire

En ce qui concerne cette deuxième orientation, un objectif a été repris en faveur du développement de l'offre artisanale et commerciale.

Il est bien entendu que lors du diagnostic, nous avons pu identifier la nécessité d'avoir un regard bienveillant sur le tissu commercial de centre-ville, ceci à l'échelle de l'agglomération certes mais aussi des bourgs centres (Aire sur la Lys, Fauquembergues, Thérouanne, Fruges, Lumbres).

Pour cela, il conviendrait notamment de :

- Combler les espaces commerciaux disponibles (locaux vacants à potentiel ou disponibles) de centre-ville.
- Implanter des enseignes complémentaires à l'offre existante.

Afin de travailler ce sujet, Saint-Omer Développement a reçu mandat pour développer un plan de promotion et de prospection autour des potentialités et des projets commerciaux.

L'enjeu principal est donc bien de lutter contre l'évasion commerciale vers d'autres territoires mieux achalandés.

Pour ce faire, les étapes suivantes doivent être menées afin d'armer Saint-Omer Développement d'un argumentaire leur permettant de promouvoir le territoire lors des salons nationaux dès Juin 2015 :

- Réaliser un état des lieux de l'offre commerciale
- Identification des enseignes potentiellement intéressées :
  - Qualifier les enseignes susceptibles d'être intéressées par une implantation en fonction des correspondances entre critères d'implantation et potentiel du territoire (bassin de consommation, pouvoir d'achat...).
- Réalisation d'argumentaires et de supports de communication
- Actions de promotion du territoire :
  - Promouvoir le territoire dans le cadre d'actions telles que des salons spécialisés dans l'immobilier commercial ou la promotion d'enseignes (Salon de la Franchise, SIEC, MAPIC, ...).

Plan de financement pour l'année 2015:

ANNEE 2015

DEPENSES TTC		**RESSOURCES TTC**	
Réalisation de support de communication	5 000 €	PAYS 100%	24 300 €
Participation à salons			
Visiteur salon de la Franchise	300 €		
Exposant SIEC	14 000 €		
Visiteur MAPIC	5 000 €		
TOTAL	**24 300 €**	**TOTAL**	**24 300 €**

Sur la base des éléments présentés ci-dessus, et suite à l'avis favorable des membres du bureau, le Comité Syndical a donné son accord à l'unanimité des voix afin :

- De reconnaitre cette action dans le cadre du budget « Pays – Plan Local de Développement Economique» à hauteur maximum de 24300 euros
- D'autoriser le Président à mettre en place les démarches pour soutenir cette action d'envergure « Pays » au prorata des dépenses réellement effectuées (factures à l'appui)
- D'autoriser le Président à signer une convention financière avec Saint-Omer Développement précisant le mode de financement,

OPTIMISER LE DEPLOIEMENT DES ACTIONS ENTREPRENEURIALES A L'ECHELLE DU PAYS DE SAINT-OMER

Pour faire suite aux travaux portant sur l'économie présentielle, un plan de travail a été proposé aux élus lors de la réunion de restitution le 8 Avril dernier.

Ce plan de travail s'appuie sur deux grandes orientations permettant à terme de participer à la diversification économique du Pays de Saint-Omer :

- Agir sur la demande : Accroître les revenus injectés dans l'économie du territoire
- Agir sur l'offre : Dynamiser l'économie présentielle du territoire

En ce qui concerne la première orientation, un objectif a été repris en faveur de la résorption du déficit d'entrepreneurs et d'emplois liés à l'entrepreneuriat du Pays de Saint-Omer.

Afin de travailler cet objectif, il convient de renforcer les actions en faveur de la sensibilisation à l'esprit d'initiative. Nous sommes bien ici sur des actions aux retombées à moyen terme (5 à 10 ans) qui se situent en amont de la sensibilisation à la création d'entreprises ou de son accompagnement.

Dans le cadre de la mutation économique, il s'agit de développer l'acculturation économique des jeunes afin de stimuler leurs curiosités et leurs intérêts vis à vis de la vie et du tissu économique du Pays de Saint-Omer afin d'en faire des ambassadeurs du territoire et potentiellement de futurs créateurs/ repreneurs d'entreprises.

Il faut rappeler que le Pays de Saint-Omer s'est positionné en tant que territoire « pilote » dans le cadre de la mise en place de la stratégie régionale en matière d'entrepreneuriat en 2012 à partir du postulat suivant « la prise d'initiative, la créativité (à titre personnel ou professionnel) peuvent apparaitre comme des facteurs à long terme de renforcement de la diversification économique et donc générateur de flux financier ou de création d'emploi ».
Ceux sont donc des mesures prospectives et d'acculturation de la population à la prise d'initiative, qu'elles soient personnelles ou professionnelles.

Force est de constater que différentes actions se sont mises place avec l'aide des opérateurs locaux mais aussi régionaux tels que EPA (Entreprendre Pour Apprendre) mais essentiellement à partir de la CASO pour des raisons de logistique et notamment de par la présence du dispositif citéLab (action en partenariat avec EPA : C'ma ville, Camp de l'innovation).

Pour sa part, la Boutique de Gestion Espace et la CCI ont entrepris diverses actions (Actions BGE, Saint-Omer Terre d'entrepreneurs, Id Explorer).

Il faut toutefois remarquer que la nécessité de développer l'entrepreneuriat sur le Pays de Saint-Omer demande à coordonner et systématiser ces interventions sur une longue échéance.
Pour rappel, sur la zone d'emploi de Saint-Omer et pour la période septembre 2012 – septembre 2013, 38 actions de sensibilisation ont été menées et ont permis de toucher 632 jeunes. Ces actions de sensibilisation se sont principalement concentrées sur la CASO (Communauté d'Agglomération de Saint-Omer) avec l'appui du CitésLab.

Afin de relever les objectifs fixés et de développer l'entrepreneuriat, Il est donc proposé de :

- Toucher l'ensemble du territoire par des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat

- Renforcer l'animation de cette stratégie locale en désignant un référent technique parmi les opérateurs locaux qui aura pour charge de coordonner les interventions, ceci en lien avec le Rectorat et le Conseil Régional
- De développer les actions de sensibilisation et notamment en consolidant le partenariat avec EPA, opérateur régional, labellisé par le rectorat pour intervenir en milieu scolaire (déploiement de deux camps de l'innovation et des dispositifs « C'ma ville »).
- De coordonner le déploiement des actions de la BGE, CCI, CMAR et du Point Accueil Associatif (par le biais de Galilée).
- D'étendre, autant que de possible, les actions à l'ensemble du milieu scolaire (« TAP », « MAP ») mais aussi hors scolaire par le biais notamment des centres sociaux.
- Relancer l'opération « id explorer » en accompagnant des projets fictifs ou non de création d'étudiants
- Interpeller les acteurs économiques sur les enjeux de la sensibilisation à l'entrepreneuriat et renforcer le réseau d'intervenants (Saint-Omer Challenge, 100 000 entrepreneurs, entrepreneurium, club BGE, ...)

Cette intervention s'inscrit également dans la tendance de fond qui vise à rapprocher le monde de l'entreprise du monde éducatif.

Plan de financement :

Dépense	Coût prévisionnel TTC	Recette	%
Actions entrepreneuriales renouvelables chaque année (action d'EPA, id explorer)	6 000 euros	Région : 800 euros	13,33 %
		SMLA : 5 200 euros	86,67 %

Sur la base des éléments présentés ci-dessus, et suite à l'avis favorable des membres du bureau, le Comité Syndical a donné son accord à l'unanimité des voix pour :

- Reconnaitre cette action dans le cadre du budget « Pays – Plan Local de Développement Economique» à hauteur maximum de 6 000 euros
- Autoriser le Président à mettre en place les démarches pour soutenir ces actions d'envergure « Pays » au prorata des dépenses qui seront réellement effectuées (factures à l'appui) par chaque opérateur.
- Autoriser le Président à signer les conventions avec les différents partenaires
- Le cas échéant de mettre en œuvre les démarches de demandes de subventions inhérentes à ces projets.

ADAPTER UN ARGUMENTAIRE COMMUN A DESTINATION DES CADRES (AU SENS LARGE) ET DES JEUNES DIPLOMES

Pour faire suite aux travaux portant sur l'économie présentielle, un plan de travail a été proposé aux élus lors de la réunion de restitution le 8 Avril dernier.

Ce plan de travail s'appuie sur deux grandes orientations permettant à terme de participer à la diversification économique du Pays de Saint-Omer :

- Agir sur la demande : Accroître les revenus injectés dans l'économie du territoire
- Agir sur l'offre : Dynamiser l'économie présentielle du territoire

En ce qui concerne la première orientation, un objectif a été repris en faveur de la résorption du manque d'attractivité du Pays de Saint-Omer notamment auprès des cadres et des jeunes diplômés, sachant qu'aujourd'hui, le territoire a encore à se construire une image attractive à partir de ses nombreux atouts , certes trop méconnus.

En effet, le territoire souffre aujourd'hui d'un déficit d'image auprès des cadres et de leurs familles ainsi qu'auprès des jeunes diplômés. En outre, aucun discours spécifique n'a été pensé pour toucher plus particulièrement ces populations cibles et chaque acteur du territoire qui est amené à rencontrer ces cibles, a développé un argumentaire qui lui est propre. Il apparait donc opportun pour renforcer l'attractivité du territoire vis-à-vis des cadres et des jeunes diplômés de développer un argumentaire spécifique et partagé par l'ensemble des acteurs.

Les enjeux autour de cette question sont nombreux :

- Connaître la perception qu'ont les nouveaux arrivants (et notamment les cadres et les jeunes diplômés) du territoire
- Identifier les atouts du territoire vis-à-vis de ces populations
- Mettre en place à l'échelle du territoire un argumentaire unifié à destination des cadres (au sens large) et des jeunes diplômés
- Faire évoluer l'argumentaire d'accueil en le ciblant d'avantage pour les cadres (au sens large) et des jeunes diplômés

L'objectif est donc double :

- Avoir un discours unique et adapté à destination des cadres et des jeunes diplômés de la part de l'ensemble des acteurs du territoire
- Faire des cadres et des jeunes diplômés, des ambassadeurs du territoire

Il est donc proposé de mandater Saint-Omer Développement sur cette question avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Région de Saint-Omer et les membres du groupe « formation – enseignement supérieur – recherche » animé par Madame Dominique Rembotte afin de mettre en place cette action pour 2015.

Plan de financement

Dépense	Coût prévisionnel TTC	Recette
Élaboration d'outils de communication (mallette d'accueil, évolution site internet....)	5 000 euros	pays : 5 000 €

Sur la base des éléments présentés ci-dessus, et suite à l'avis favorable des membres du bureau, le Comité Syndical a donné son accord à l'unanimité des voix pour :

- Reconnaitre cette action dans le cadre du budget « Pays – Plan Local de Développement Economique» à hauteur maximum de 5 000 euros
- Autoriser le Président à mettre en place les démarches pour soutenir cette action d'envergure « Pays » au prorata des dépenses qui seront réellement effectuées (factures à l'appui)
- Autoriser le Président à signer une convention de financement avec Saint-Omer Développement

LANCEMENT DU CONCOURS DU DEFI DES FAMILLES A ENERGIE POSITIVE

Dans le cadre de la dynamique engagée avec le Plan Climat Territorial du Pays de Saint-Omer concernant la diminution des consommations énergétiques dans le secteur de l'habitat d'une part, et la mise en œuvre des projets de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte d'autre part ; l'organisation du concours des familles à énergie positive apparait comme une complémentarité de mobilisation des citoyens sur le sujet. En effet, ce dispositif encourage les économies d'énergie dans les actes quotidiens.

Le concours des familles à énergie positive est organisé à l'échelle nationale par l'association « Prioriterre » et soutenu par l'ADEME. Ce dernier mobilise les foyers sur les économies d'énergie au quotidien durant une saison de chauffe (octobre à avril). Démonter qu'il est facile d'agir de façon concrète, mesurable et conviviale. Il s'organise sur un territoire donné avec la mobilisation de famille ayant pour objectif de réduire leurs consommations d'énergie de 8% par rapport à celle de l'année précédente. Depuis 2008, ce sont plus de 23 000 familles qui ont réussi à réduire de 12% en moyenne leurs consommations.

Les familles se rassemblent en équipe de 5 à 10 foyers. Elles choisissent un capitaine. Les économies ainsi réalisées sont calculées sur la base des relevés de compteurs réels et prennent en compte les variations de la météo locale. Les participants sont accompagnés par une équipe projet. Sur le territoire, cette équipe projet réunit les compétences du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, d'Enerlya, des Espaces Info Energie et des animateurs du Plan Climat Energie Territorial de la CASO et du Plan Climat Territorial du Pays de Saint-Omer.

L'animation et l'accompagnement des familles seraient assurés par les animateurs du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et d'Enerlya. Tout au long du défi, les équipes constituées bénéficient d'outils et de conseils spécifiques et sont invités à participer à trois reprises à des moments conviviaux pour apprendre, s'amuser et échanger les astuces.

Ce défi permet aux familles :

- D'économiser sur les factures d'énergie,
- De bénéficier gratuitement des conseils de spécialistes (EIE)
- De mobiliser et agir concrètement et efficacement pour contribuer au Plan Climat et ainsi réduire les gaz à effet de serre
- De passer des moments conviviaux, éduquer et échanger sur les pratiques.

Cette manifestation est co-pilotée entre le Parc naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et le Pays de Saint-Omer dans le cadre de leur démarche Plan Climat et Territoire à énergie positive.

Le nombre d'inscriptions pour l'ensemble du territoire Parc plus Pays de Saint-Omer est estimé à 350 familles suivant la répartition ci-dessous :

- Pays de Saint Omer : 200 familles dont 50 hors parc (rouge) et 150 dans la « zone commune » (orange)

- Parc naturel : 300 familles dont 150 familles hors pays de saint Omer (jaune) et 150 dans la « zone commune » (orange)

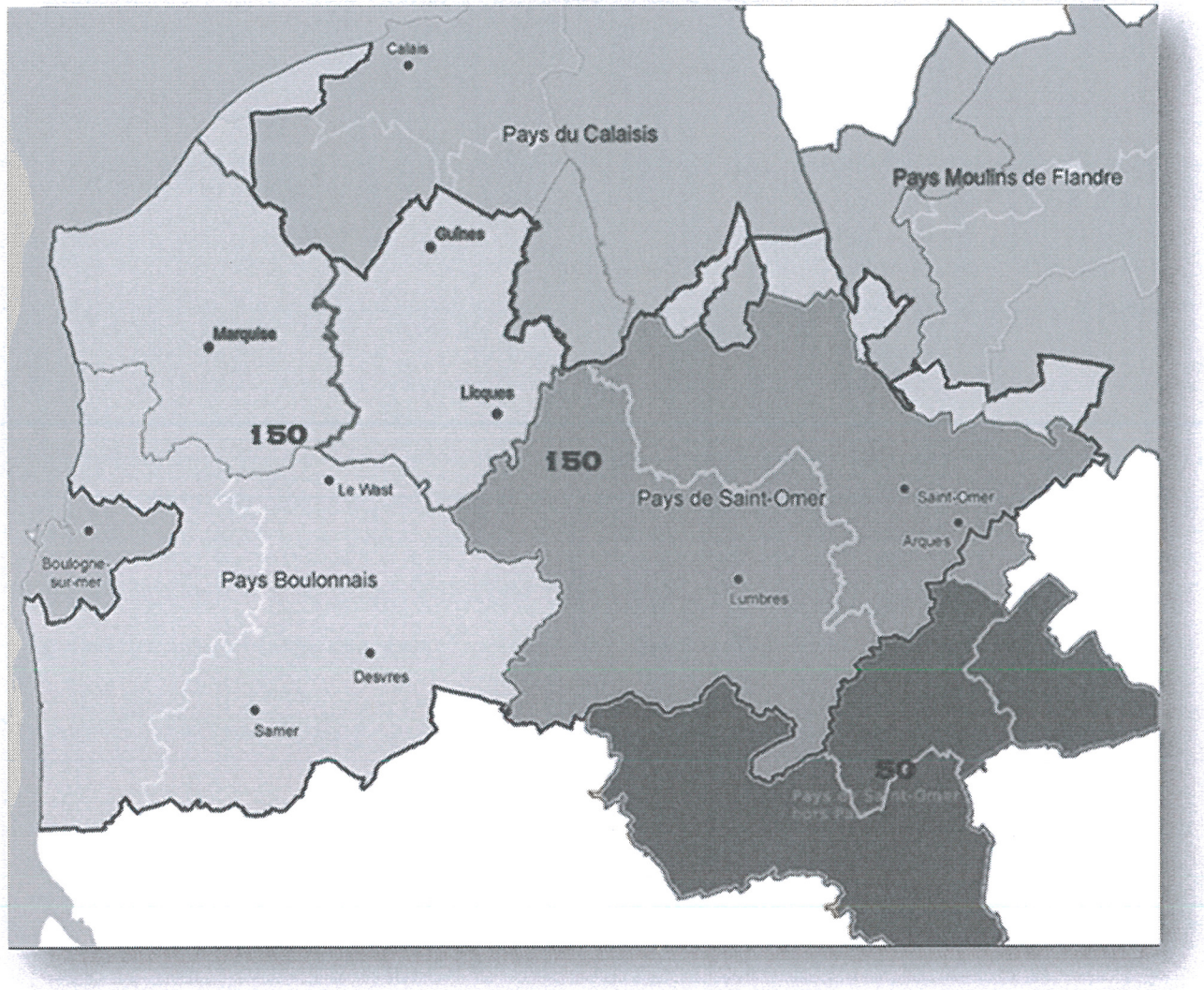

Le Budget prévisionnel 2015-2016 estimé se réparti ainsi entre le PNR Caps et Marais d'opale et le SMLA:

		PARC DES CAPS ET MARAIS D'OPALE	PAYS DE SAINT OMER
Communication	Tract/ affiche 1000 ex	1 200	
	Guide des 100 éco gestes 1000 ex	1 400	
	Campagne de communication	2 000	
	Sous total communication	**4 600**	
Evénement de lancement	Frais de réception	2 500	
	Animation artistique	1 500	
Organisé par le Parc	Mise à disposition de salle	gratuit	
	Sous total Evènement de lancement	**4 000**	

Evènement de clôture Organisé par le Pays de Saint- Omer – SMLA en 2016	Frais de réception		3 000
	Animation artistique		1 500
	Mise à disposition de salle		Prêt d'une collectivité du Pays de Saint-Omer
	Achat des récompenses	1 000	1 000
	Sous total Evènement de clôture	**1 000**	**5 500**
Animation de l'opération	Mallette de matériel par équipe	15 mallettes 2 100	20 mallettes 2 800
	Frais de personnel (en ETP par an)	0,8 ETP	Equipe Enerlya
	Budget total par structure	**11 700**	**8 300**
	Budget total de l'opération	**20 000**	

Soit un budget prévisionnel à la charge du SMLA pour l'année 2015 de 2 800 € avec l'achat de mallettes pédagogiques.

Soit un budget prévisionnel à la charge du SMLA pour l'année 2016 de 5 500 € avec l'organisation de l'évènement de clôture.

Sur la base des éléments présentés ci-dessus, les membres du Comité Syndical ont donné leur accord à l'unanimité des voix pour :

- acter le principe d'organisation du concours des familles à énergie positive à l'échelle du Pays de Saint-Omer.
- initier toutes les démarches administratives inhérentes aux actions inscrites dans ce plan.

DECHETERIES

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – ANNEE 2014 – DECHETERIES

Selon le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le Maire présente au Conseil Municipal ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Les dispositions s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets donne les précisions suivantes :

1) Les indicateurs :

- Indicateurs techniques,
- Indicateurs financiers.

2) Ainsi que les modalités de publicité

Le rapport présenté concerne les Communes membres du S.M.L.A. et a trait aux déchèteries

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport précité est porté à la connaissance du public.

Un exemplaire est adressé au Préfet pour information.
Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette délibération et du rapport y afférent.

CENTRE DE TRI

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – ANNEE 2014 – CENTRE DE TRI

Selon le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le Maire présente au Conseil Municipal ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Les dispositions s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets donne les précisions suivantes :

1) Les indicateurs :
- Indicateurs techniques,
- Indicateurs financiers.

2) Ainsi que les modalités de publicité
Le rapport présenté concerne les Communes membres du S.M.L.A. et a trait au Centre de Tri.
Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport précité est porté à la connaissance du public.
Un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette délibération et du rapport y afférent.

COMPOSTIERE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE – ANNEE 2014 – COMPOSTIERE

Selon le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le Maire présente au Conseil Municipal ou le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale présente à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Les dispositions s'appliquent quel que soit le mode d'exploitation.

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service de traitement des déchets donne les précisions suivantes :

1) Les indicateurs :
- Indicateurs techniques,
- Indicateurs financiers

2) Ainsi que les modalités de publicité

Le rapport présenté concerne les Communes membres du S.M.L.A. et a trait à la compostière.
Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport précité est porté à la connaissance du public.

Un exemplaire est adressé au Préfet pour information.

Les membres du Comité Syndical ont pris acte de cette délibération et du rapport y afférent.

MARCHE DE GESTION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE – RESILIATION DU MARCHE – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Le 3 mars 2009, le marché de gestion de la plateforme de compostage a été confié à l'entreprise ECOSYS pour une durée de 4 années.

En février 2010, et suite à des différends entre la société ECOSYS et le SMLA quant aux conditions d'exploitation, le SMLA a décidé de résilier le marché qui le liait à la société et ceci à compter du 27 février 2010. Suite à cela et dans le cadre de la rédaction d'un Décompte Global Définitif, le SMLA a émis deux titres de recettes liés à des travaux non réalisés par Ecosys mais payés à la société dans le cadre des facturations mensuelles et de différentes pénalités reprises au CCAG pour le travail non fait et pour des retards de transmission de documents. Le montant total était de 72 784.27 euros TTC.

La société Ecosys a saisi le tribunal administratif de Lille qui a jugé l'affaire en février 2014 en condamnant le SMLA à annuler ses titres de recettes pour vice de forme et de procédure, et de verser à la société Ecosys une indemnité forfaitaire de 50 000 euros au titre de la perte de marges de la société, 5 000 euros au titre des frais irrépétibles et les intérêts moratoires.

Compte tenu que les deux titres de recette n'avaient été annulés que pour vice de forme et de procédure, le SMLA a décidé en janvier 2015 de réémettre un titre de recette d'un montant de 73 068.55 euros TTC. Le trésorier a alors procéder à une compensation entre le titre de recettes et le mandat d'un montant de 61 022.40 (les intérêts moratoires étaient de 6 022,40 euros au 29 janvier 2015) faisant apparaitre une dette de l'entreprise ECOSYS d'un montant de 12 046.15 euros.

La société ECOSYS a saisi le SMLA d'un recours gracieux reçu le 23 mars 2015.

Suite à la rencontre avec la société, le Président et les Vice-Présidents en charge de la compostière et de finances, les deux parties ont décidé dans l'intérêt de tous de trouver un accord amiable.

Compte tenu que la décision du tribunal administratif était définitive et appliquée, il a été proposé de diminuer le titre de recette émis par le SMLA à hauteur de 61 022.40 euros TTC afin que la compensation soit égale à 0 et de verser une indemnité transactionnelle de 4 500 euros.

Aussi, compte tenu, de ce qui précède et après l'avis favorable des membres du bureau, le Comité Syndical a donné son accord à l'unanimité des voix pour :

- Autoriser le Président à signer le protocole transactionnel décrit ci-dessus et à appliquer les différents articles,
- Ouvrir des crédits au budget compostière en dépenses de fonctionnement à l'article 6711 à hauteur de 4 500 euros et des crédits en recette article 70688 à hauteur de 4 500 euros.

La séance est levée.

LE PRESIDENT

Bertrand PETIT